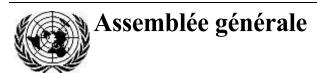
Nations Unies A/72/301



Distr. générale 8 août 2017 Français Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 22 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance:
rôle des Nations Unies dans la promotion
du développement à l'heure de la mondialisation
et de l'interdépendance

Tenir les promesses de la mondialisation : promouvoir le développement durable dans un monde interconnecté

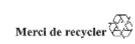
Rapport du Secrétaire général

Résumé

La mondialisation dont on a affirmé qu'elle contribuerait à une croissance économique rapide n'a pas tenu partout dans le monde sa promesse de favoriser une croissance équitable et un développement durable. Par conséquent, la mondialisation et le multilatéralisme ont été remis en cause par un mécontentement populaire qui s'est manifesté dans plusieurs pays ces dernières années.

La mondialisation n'est pas un phénomène récent : cela fait plus de deux siècles qu'elle influe sur les populations et les sociétés. Pour qu'elle devienne à nouveau une force positive, il faut analyser les leçons tirées des précédents échecs et relever les nouveaux défis au moyen d'une action collective.

On trouvera dans le présent rapport une description des tendances actuelles de la mondialisation et de l'interdépendance, notamment des trois grandes tendances ciaprès et de leurs effets sur la promotion du développement durable : les nouveaux schémas de production et l'évolution des marchés du travail, les progrès rapides de la technologie et les changements climatiques. Y sont présentés les cadres directifs mis en place aux niveaux national, régional et mondial pour relever les défis associés à la mondialisation. Le rôle normatif joué par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales pour faire face à ces défis est également abordé. Le rapport a été établi en application de la résolution 70/211 de l'Assemblée générale.





^{*} A/72/150.

I. Introduction

- 1. Alors que la communauté internationale met en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, elle ne peut que constater à quel point le monde est devenu interdépendant. Cette interdépendance mondiale s'étend aux secteurs de la finance, du commerce, des communications et de la technologie, à la circulation des personnes et aux échanges d'idées, et a des incidences considérables sur les stratégies et les objectifs nationaux de développement.
- 2. La mondialisation a influé sur la croissance mondiale et le développement durable. Déterminée par la mobilité des marchandises, des services, des capitaux, de la main-d'œuvre et de la technologie, elle a ouvert de vastes perspectives, mais aussi créé de nouvelles difficultés à surmonter pour parvenir à un développement durable. Elle a suscité une large gamme de possibilités et d'avantages. Par exemple, les technologies de l'information et des communications ont permis d'accélérer l'intégration mondiale des processus de production.
- 3. Dans de nombreux pays, le commerce a alimenté la croissance. Un certain nombre de pays en développement ont fait des efforts considérables pour réduire la pauvreté et la faim en profitant des possibilités offertes par le commerce. Plusieurs pays en développement ont fait de grands progrès en matière de réduction de la pauvreté, et nombre d'entre eux ont renforcé leur interdépendance économique. Ceci a contribué à soutenir la croissance économique mondiale de ces dernières années, en particulier s'agissant de la part de la croissance mondiale qui est le fait des pays à revenu intermédiaire.
- 4. Toutefois, la mondialisation présente aussi des défis et des risques, comme le montrent les déséquilibres dans la répartition de ses avantages et de ses coûts. Malgré l'amélioration de la situation, il reste difficile de faire en sorte que la mondialisation profite à tous les pays et à toutes les populations. Les forces mondiales telles que le commerce et les flux transfrontaliers de capitaux et de main-d'œuvre ont créé des possibilités pour certains, mais entraîné des conséquences néfastes pour d'autres.
- 5. Un certain nombre d'événements ont eu une incidence sur la mondialisation, ce qui a renforcé le besoin de la réorienter vers le développement durable. Les actuels défis d'ordre économique, social et environnemental ont été marqués par des chocs dans le domaine des denrées alimentaires et de l'énergie et d'ordre financier et économique, ainsi que par des bouleversements sociaux, la multiplication des catastrophes naturelles et des crises humanitaires connexes, les changements climatiques, la prévalence des conflits et des transitions politiques dans diverses régions du monde. Le développement des systèmes financiers non-régulés a créé un risque systémique pour les marchés financiers qui pourrait potentiellement déclencher une crise financière mondiale. Il convient de redoubler d'efforts pour réformer et renforcer les systèmes financiers internationaux afin de relever ces défis et progresser sur la voie du développement durable.
- 6. La réponse multilatérale face à ces défis doit être cohérente et complète, et les efforts déployés pour parvenir à un développement durable, prévenir les conflits et maintenir la paix doivent être conjoints. Un développement durable qui est pleinement inclusif joue un rôle moteur dans la prévention des conflits et contribue efficacement à la pérennisation de la paix.
- 7. Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la concrétisation de cette vision et la résolution de l'ensemble des problèmes interdépendants, notamment par la fourniture d'un cadre normatif solide au niveau mondial et la mise en place de politiques ciblées visant à aider les États Membres à réaliser les

objectifs de développement durable. La coopération dans les secteurs clefs est nécessaire afin de renforcer l'efficacité des efforts multilatéraux déployés pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable et de l'Agenda pour la paix. Pour réaliser l'ambitieux Programme 2030, il est indispensable de veiller à ce que la mondialisation soit une force positive pour tous les pays et toutes les populations.

II. Évolution de l'économie politique de la mondialisation

A. Défis systémiques et nouveaux

- 8. On entend par mondialisation l'intégration croissante du commerce et des marchés financiers, la diffusion des progrès technologiques, la moindre incidence des contraintes géographiques sur les flux sociaux, culturels et migratoires et la propagation accrue des idées et des technologies. La mondialisation économique est un aspect particulier de ce phénomène qui a trait à l'intégration de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des services dans l'économie mondiale. Les changements survenus dans les sociétés de par le monde et les processus politiques amorcés aux niveaux national, régional et mondial ont coïncidé avec l'expansion de cette mondialisation, l'ont renforcée et en ont été les moteurs.
- 9. Ces dernières décennies, la mondialisation, la dynamique des populations et l'interdépendance économique accrue ont accompagné et facilité une croissance économique rapide dans de nombreux pays et de nombreuses régions et ont contribué à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) mondial, qui est passé d'environ 50 000 milliards de dollars en 2000 à 75 000 milliards en 2016¹.
- 10. Le commerce international a été un moteur de croissance économique particulièrement puissant. Depuis plusieurs années toutefois, la croissance du commerce a ralenti. Si entre 1985 et 2007, elle augmentait deux fois plus vite que le PIB, elle n'a guère dépassé le taux de croissance du PIB depuis 2012².
- 11. Afin de faire en sorte que la mondialisation serve à stimuler une croissance générale et bénéfique pour tous et à favoriser un développement durable, il est indispensable, pour trouver des solutions, d'analyser les défis et les perspectives du système actuel ainsi que les nouvelles tendances.
- 12. Trois changements importants et durables, qui ont une incidence à l'échelle mondiale et le pouvoir de façonner l'avenir, influent sensiblement sur la mondialisation. Ces grandes tendances sont les suivantes : les nouveaux schémas de production et l'évolution des marchés du travail, qui requièrent de nouveaux emplois et compétences, les progrès rapides de la technologie et les changements climatiques.

Nouveaux schémas de production et évolution des marchés du travail

13. Les nouveaux schémas mondiaux de production ont entraîné une transformation profonde des marchés du travail tant dans les pays développés que dans les pays en développement. L'ouverture commerciale a amélioré la mobilité du capital par rapport au travail, ce qui a affaibli le pouvoir de négociation des travailleurs. Dans les pays développés, on constate que cette ouverture a eu des effets négatifs sur les salaires de 1985 à 2005, en particulier sur ceux des

17-13609 **3/19**

_

¹ Banque mondiale, ensemble de données sur le PIB mondial (en dollars des États-Unis constants de 2010).

² Fonds monétaire international (FMI), Perspectives de l'économie mondiale (avril 2016).

travailleurs peu qualifiés³. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par exemple, la part de l'emploi manufacturier est passée de 24 % de l'emploi total en 1970 à 11,9 % en 2013⁴. Ces changements s'expliquent tant par l'externalisation de la production vers des pays à faibles coûts salariaux que par les progrès réalisés dans la robotisation et la mécanisation.

- 14. Alors que les secteurs de la technologie de pointe devraient bénéficier de ces changements, on estime actuellement que le nombre d'emplois perdus dans le monde en raison de la robotique et de la numérisation passera de 2 millions à 2 milliards d'ici à 2030⁵. Des études ont montré que, du fait des technologies modernes, jusqu'à 1,1 milliard de travailleurs auraient déjà été remplacés par des machines⁶. Bien que le secteur des services, représentant actuellement plus de 70 % de l'emploi total et de la valeur ajoutée dans les pays de l'OCDE, avait absorbé une partie de ces remplacements, les emplois dans ce secteur faisaient souvent appel à moins de qualifications et étaient moins bien rémunérés.
- 15. Ces tendances sur les marchés du travail s'accompagnent d'inégalités de revenu grandissantes. Pratiquement tous les pays ont dû faire face à une montée des inégalités, comme en témoigne l'augmentation du coefficient de Gini, bien que celles-ci aient été nettement atténuées dans certains pays en développement. Les facteurs de l'inégalité se trouvent en particulier au niveau mondial, principalement en raison des changements de production qui se répercutent sur les marchés du travail et de la mondialisation de la finance. Les inégalités entre les pays demeurent élevées, même si elles ont diminué en particulier du fait de la croissance économique rapide de la Chine et de l'Inde.
- 16. La montée des inégalités a affaibli les cadres institutionnels aux niveaux national, régional et mondial. Il convient de s'attaquer aux causes profondes des inégalités, notamment les nouveaux schémas de production et les changements technologiques, en s'appuyant sur des normes et des cadres institutionnels qui soient axés sur les personnes et tournés vers l'avenir afin que les pays et les sociétés puissent en bénéficier à long terme.

Progrès rapides de la technologie

- 17. Les progrès rapides de la technologie, qui ont eu une incidence particulière sur le changement de la nature du travail, sont étroitement liés aux nouveaux schémas de production et à l'évolution des marchés du travail. En outre, le fossé numérique en termes d'accès aux technologies de l'information et des communications persiste dans les pays et entre eux. En conséquence, les nouvelles innovations risquent de laisser à la traîne les pays et les populations qui n'ont pas ou guère accès aux nouvelles technologies.
- 18. En cette ère nouvelle de progrès rapides de la technologie, les échanges de savoirs et d'informations au moyen des technologies de l'information et des

4/19 17-13609

_

³ Organisation internationale du Travail (OIT), *World of Work Report 2011: Making markets work for jobs* (Genève, Bureau international du Travail, 2011). Version intégrale en anglais; résumé exécutif en français, intitulé « Rapport sur le travail dans le monde 2011 : des marchés au service de l'emploi ».

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Science, technologie et industrie: Tableau de bord de l'OCDE 2015: l'innovation au service de la croissance et de la société (Paris, OECD Publishing, 2015).

Forum économique mondial, Livre blanc, en collaboration avec Accenture, « Digital transformation of industries: digital enterprise » (janvier 2016).

⁶ McKinsey Global Institute, « A future that works: automation, employment, and productivity » (2017).

communications et des réseaux ont gagné en importance. Par exemple, le marché de l'informatique en nuage, fondé sur le partage des réseaux sur Internet, a été multiplié plus de 13 fois entre 2008 et 2014⁷. Les progrès technologiques pourraient également avoir eu des incidences sur un large éventail de secteurs, avec des effets sur les modes de production, de distribution et de consommation. C'est ainsi que la part des achats en ligne dans le monde a augmenté, passant de 236 milliards de dollars de ventes en 2007 à plus de 521 milliards de dollars en 2012, ce qui a perturbé les activités des magasins de détail et la distribution traditionnelles.

- 19. L'essor des réseaux sociaux et des plateformes de communication mondiales a aussi amené de profonds changements dans les sociétés du monde entier, notamment parce qu'il a concouru à changer la manière dont les personnes collectent et diffusent les informations sociales et politiques. En outre, ces réseaux et plateformes contribuent à façonner l'opinion publique et à remettre en question les structures de gouvernance traditionnelles.
- 20. Si elle n'est pas soutenue par des cadres directifs, la grande évolution mondiale induite par les progrès rapides de la technologie laissera à la traîne les pays et les populations qui sont désavantagés sur le plan structurel et creusera donc les inégalités aux niveaux national et mondial.

Changements climatiques

- 21. Les changements climatiques sont l'une des autres grandes tendances. De plus en plus d'éléments de preuve tendent à montrer que la mondialisation contribue aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. Les tendances liées à la mondialisation, notamment certaines formes d'activité économique, l'évolution des modes de vie et l'urbanisation, sont des facteurs clefs qui entraînent une augmentation de la demande d'énergie et de ressources naturelles et qui engendrent des incidences connexes sur l'environnement.
- 22. Les transports ont été un facteur déterminant à l'origine de 23 % des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie, et les émissions dues aux transports internationaux de marchandises devraient être multipliées par quatre d'ici à 2050⁸. Les changements climatiques à l'échelon mondial aggravent aussi les risques de catastrophe, du fait notamment de la hausse des températures, de la modification des régimes pluviométriques et de l'élévation du niveau des mers qui, dans certains cas, peuvent intervenir simultanément et venir s'ajouter à des conflits ou à d'autres situations d'urgence.

B. Préoccupations actuelles face aux conséquences de la mondialisation

23. Dans certains pays, le soutien à la mondialisation et au multilatéralisme a récemment été miné par un mécontentement populaire. L'un des principaux facteurs à l'origine de ce mécontentement a été la hausse des inégalités. Des études ont mis en évidence plusieurs liens qui existent entre la mondialisation et les inégalités, notamment la hausse des écarts de revenus entre les emplois qualifiés et les emplois peu qualifiés, la concentration accrue des richesses et la mondialisation de la finance. Un autre facteur a été les pertes d'emploi dans un certain nombre de secteurs économiques.

17-13609 5/19

⁷ Statista, Dossier on cloud computing (2017).

Noir Forum international des transports de l'OCDE, « The carbon footprint of global trade: tackling emission from international freight transport » (2015).

- 24. Si ce mécontentement n'est pas nouveau, ses implications politiques ont quant à elles pris de l'importance, car de nombreuses personnes ont remis en question l'engagement de leur pays en faveur de la mondialisation et des institutions qui la défendent. Les effets négatifs de la mondialisation ont alimenté les politiques visant à faire reculer le système institutionnel et normatif, notamment par la sortie des accords mondiaux et régionaux relatifs à l'intégration, au commerce et aux changements climatiques. Ces facteurs ont en commun l'équité des règles et l'asymétrie des possibilités et des résultats. Toutefois, les opinions négatives ont porté sur les défis associés à la mondialisation, plutôt que sur la mondialisation ellemême. Les sondages ont souvent montré que près de 80 % des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête menée dans plusieurs pays développés ont une opinion favorable de la mondialisation économique, qu'elles définissent par une hausse des activités et l'établissement de liens commerciaux entre les pays⁹.
- 25. Toutefois, il ressort des mêmes sondages que les personnes interrogées craignent les potentiels effets négatifs de la mondialisation économique, 36 % d'entre elles estimant que celle-ci conduira à une baisse des salaires et 35 % à des pertes d'emploi. On relève une attitude généralement positive à l'égard de l'intégration économique, bien que demeurent les préoccupations face à certains aspects de la mondialisation tels que ses incidences sur les salaires, la sécurité de l'emploi et les questions sociales, notamment l'immigration.
- 26. D'après les résultats de l'enquête susmentionnée, 58 % de la population des pays en développement estime que la mondialisation conduira à une création d'emplois et 49 % à une augmentation des salaires 10. Les opinions dans les pays en développement peuvent être influencées par le mécontentement face à la lenteur perçue des améliorations économiques et sociales par rapport aux attentes ainsi que par les inégalités croissantes. Il ressort des résultats de l'enquête que, tant dans les pays développés que les pays en développement, la mondialisation économique en tant que système d'interaction entre les États et les marchés est généralement soutenue, mais qu'une action politique pour répondre aux problèmes connexes s'impose.

III. Partage des bénéfices de la mondialisation aux fins de parvenir à un développement durable pour tous

- 27. La mondialisation peut être un moteur puissant de la croissance économique, mais pour parvenir à un développement durable, elle doit profiter à chacun. Étant donné que les possibilités, les défis et les risques de la mondialisation sont extrêmement interdépendants, il faut disposer d'un ample cadre pour les aborder. Les tendances de la mondialisation ont suscité des appels en faveur d'une coopération multilatérale plus efficace, afin que les conséquences de celle-ci ne menacent ni les moyens d'existence des populations ni la durabilité de la planète.
- 28. Les enseignements tirés des précédentes vagues de mondialisation ont montré qu'il était important d'adapter et de renforcer les normes et institutions mondiales de manière à ce qu'elles s'ajustent au rythme du changement et au degré d'interdépendance des marchés mondiaux. Pour faire en sorte que les changements importants et soutenus qui interviennent dans les schémas de production et les marchés du travail ne fassent pas de laissés-pour-compte, les institutions mondiales doivent s'adapter de manière à pallier les difficultés associées à ces changements.

⁹ Pew Research Center, enquête « Global Attitudes » (2014).

10 Ibid

- 29. Les enseignements tirés des précédentes vagues de mondialisation montrent aussi que les politiques à elles seules ne permettent pas de résoudre les difficultés qui découlent de la nature interdépendante de l'économie mondiale. Les politiques économiques protectionnistes introduites dans certains pays dans les années 1920 ont sensiblement accéléré la fin de cette vague de mondialisation, étouffant le développement économique dans le monde entier, notamment dans les pays qui avaient initié ces politiques. Les défis économiques mondiaux sont complexes par nature et requièrent des solutions globales qui tiennent compte de l'interdépendance des États et des acteurs non étatiques dans l'économie mondiale. Une coopération est nécessaire afin de renforcer l'efficacité du multilatéralisme pour mieux gérer la mondialisation, ainsi que pour en réduire et en gérer les coûts et les risques.
- 30. La communauté internationale s'efforce de réaliser les 17 objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que d'autres accords mondiaux, qui lui servent de feuille de route pour la promotion du développement durable. L'élan mondial pour la mise en œuvre du Programme 2030 donne plus d'ampleur à la coopération internationale, dépassant de loin les efforts déployés au cours des précédentes vagues de mondialisation. La réalisation effective du Programme 2030 et de ses objectifs peut contribuer à faire en sorte que les lacunes normatives et institutionnelles soient comblées de manière plus complète qu'au cours des précédentes vagues de mondialisation et que les avantages de cette dernière soient répartis de manières plus équitables, sans faire de laissés-pour-compte.

A. Rôle du système des Nations Unies pour le développement

- 31. Les plus grands défis pour le bien-être des personnes et de la planète revêtent un caractère mondial et exigent donc des solutions de même niveau qui s'inscrivent dans un cadre institutionnel efficace. Les instruments internationaux peuvent jouer un rôle clef dans le renforcement des avantages de la mondialisation, et des cadres normatifs et institutionnels mondiaux sont nécessaires pour veiller à ce que la mondialisation profite à tous les pays et ne fasse pas de laissés-pour-compte.
- 32. L'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres institutions internationales doivent contribuer à l'établissement de normes visant à faire en sorte que la mondialisation profite à tous. Plus particulièrement, l'ONU a un rôle normatif à jouer, tel que consacré dans ses textes historiques. Sachant que les difficultés et les circonstances dans lesquelles survient la mondialisation diffèrent d'un pays à l'autre, le système des Nations Unies a également un rôle important à jouer pour aider les États à élaborer des approches spécifiques leur permettant de tirer parti de la mondialisation et de relever les défis du développement.
- 33. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, constituent un plan d'action normatif visant à remédier à bon nombre des défis associés à la mondialisation. Sur le plan normatif, les objectifs de développement durable et les cibles énoncées dans le Programme 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba traitent d'un large éventail de défis liés à la mondialisation.
- 34. L'objectif de ne pas faire de laissés-pour-compte, consacré dans le Programme 2030, est un pilier essentiel de l'action mondiale relative aux défis associés à la mondialisation. L'ambitieux Programme 2030 ne sera considéré comme réalisé que lorsque ses objectifs et ses cibles seront atteints par ceux qui accusent le plus de retard. Cet engagement est universel et s'étend à tous les pays. Les pays développés tout comme les pays en développement doivent intégralement mettre en œuvre le

Programme 2030 et aider les pays et les populations dans le besoin afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.

- 35. L'un des principaux défis consistera à veiller à ce que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable servent à faire profiter tout un chacun des avantages de la mondialisation. Le Programme 2030 porte sur un large éventail de questions qui sont essentielles à un avenir plus juste et plus durable, en particulier l'objectif 1 sur l'élimination de la pauvreté, l'objectif 8 sur le travail décent, l'objectif 9 sur l'industrialisation, l'innovation et l'infrastructure, l'objectif 10 sur la réduction des inégalités, l'objectif 12 sur la consommation et la production durables et l'objectif 13 sur les mesures de lutte contre les changements climatiques, entre autres.
- 36. S'agissant de reconnaître les problèmes de développement propres aux différents groupes de pays dans le contexte de la mondialisation, l'ONU a aussi joué un rôle normatif important grâce à plusieurs accords, notamment le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, adoptées lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui a eu lieu à Apia en septembre 2014, et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adopté lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Vienne en novembre 2014.
- 37. Il faut aussi reconnaître le rôle important joué par le système des Nations Unies et d'autres acteurs dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Les pays peuvent bénéficier d'un système mondial commun dans un monde caractérisé par la paix et la stabilité. La guerre et les conflits armés ont mis à mal la capacité des États de tirer parti d'une coopération dans tous les domaines du développement, notamment la sphère économique. La promotion de la paix et de la sécurité est dont essentielle à l'instauration d'un environnement propice au bien-être des populations et de la planète.

B. Renforcement du système mondial

38. Afin de compléter les efforts de développement déployés à l'échelon national, il faut améliorer la cohérence, la gouvernance et la compatibilité des systèmes commercial, financier et monétaire internationaux, notamment en continuant à améliorer la gestion économique mondiale et à renforcer le soutien qu'apporte l'ONU au développement durable, comme souligné au paragraphe 16 de la résolution 67/289 de l'Assemblée générale concernant les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale. Afin que tous les pays puissent tirer profit de la mondialisation, leurs efforts doivent être appuyés par des politiques, mesures et programmes mondiaux et régionaux visant à offrir à tous les pays de meilleures chances de développement. Ils doivent être soutenus par un environnement économique porteur et notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers et une gouvernance économique renforcée, sans méconnaître la situation de chaque pays ni les prérogatives nationales (voir résolution 71/243 de l'Assemblée générale, par. 5). Dans le domaine institutionnel, il est impératif de s'adapter à un contexte mondialisé de plus en plus intégré et interdépendant pour éviter que des incohérences n'apparaissent entre les tendances économiques et les cadres institutionnels. Dans le monde de l'après-guerre, l'ONU et les institutions de Bretton Woods ont soutenu le multilatéralisme et la coopération

- mondiale. En 1971, après l'abandon de l'étalon-or, les institutions de Bretton Woods ont concentré leurs efforts sur la promotion de l'intégration mondiale par le commerce et les politiques de libéralisation des marchés. Face à la diversité des expériences nationales, les institutions mondiales ont ajusté leurs pratiques et leurs approches aux contextes et aux perspectives propres à chaque pays.
- 39. L'ONU a joué un rôle majeur en s'efforçant d'adapter les cadres normatifs à un développement durable. Le passage à un programme de développement durable mondial complet le Programme 2030 a également renforcé le cadre normatif qui soutient une mondialisation plus positive. Des défis restent toutefois à relever dans tous les domaines du développement durable. Les tendances récentes en matière d'élaboration de politiques dans certains contextes nationaux ont remis en question les engagements envers l'actuel système multilatéral.
- 40. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, la communauté internationale a réaffirmé que les actions de développement menées à l'échelon national doivent être soutenues par un environnement économique international porteur et notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers et une gouvernance économique mondiale renforcée, fonctionnant en synergie et de manière cohérente. Les États Membres se sont engagés à prendre des mesures pour améliorer et renforcer la gouvernance économique mondiale et parvenir à une architecture internationale du développement durable plus cohérente, plus ouverte et plus représentative, tout en respectant le mandat des organisations respectives.
- 41. La crise financière et économique mondiale de 2008 a mis en évidence, d'une part, la nécessité d'une réglementation rationnelle des marchés financiers afin d'améliorer la stabilité financière et économique et, d'autre part, l'impératif d'un filet de sécurité financière mondiale. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il est souligné qu'il convient de renforcer la résilience, de réduire la vulnérabilité aux perturbations financières internationales et d'atténuer les effets de contagion des crises financières mondiales, particulièrement dans les pays en développement. Étant donné que les vides réglementaires et les incitations mal harmonisées constituent toujours un risque pour la stabilité financière, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays se sont également engagés à entreprendre des réformes supplémentaires du système financier et monétaire international.
- 42. Des efforts ont également été déployés pour changer la représentation des institutions financières internationales dans les pays ainsi que la gouvernance et la composition de ces institutions. Dans le Programme 2030, la communauté internationale est convenue de poursuivre le renforcement de la gouvernance économique mondiale. Dans la cible 10.6 du Programme 2030, elle s'est engagée à faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.
- 43. Afin de renforcer le cadre institutionnel de la mondialisation à l'échelle mondiale, les approches devront revêtir un caractère pragmatique. Les institutions doivent viser à soutenir les pays de manière à ce qu'ils puissent tirer profit de la mondialisation à long terme. Cette approche devrait être préférée aux interventions à court terme, qui sont certes toujours importantes pour faire face aux nouvelles crises économiques, mais ne peuvent pas, à long terme, soutenir les efforts déployés par les pays pour parvenir à une croissance équitable et durable. Dans le contexte de la mondialisation, les interventions à court terme devraient donc compléter les approches de développement à plus long terme adaptées à chaque pays.

17-13609 **9/19**

- 44. Les groupes de pays, notamment le Groupe des Vingt (G20), ont commencé à adhérer aux objectifs à long terme énoncés dans le Programme 2030. Lors de sa réunion en Chine en 2016, le G20 s'est engagé à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030, reconnaissant que l'adoption de ce programme avait marqué un consensus mondial historique.
- 45. Dans son Plan d'action sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le G20 a souligné sa volonté de continuer à aligner ses travaux sur le Programme 2030 afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans les efforts visant à éliminer la pauvreté, à parvenir à un développement durable et à bâtir un avenir solidaire et durable pour tous. Le Plan d'action définit 15 domaines prioritaires pour la mise en œuvre du Programme 2030, en faisant précisément référence aux objectifs de développement durable correspondants et aux objectifs mis en avant dans des accords intergouvernementaux, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba.
- 46. Dans le domaine du commerce, les institutions internationales devraient également redoubler d'efforts pour supprimer les restrictions commerciales de manière à soutenir une croissance équitable. Lors des précédentes vagues de mondialisation, les restrictions commerciales étaient souvent le résultat du déclin de la mondialisation plutôt que sa cause profonde, et elles contribuaient fortement à l'accélération de ce déclin.
- 47. Le nombre total des mesures restrictives pour le commerce est actuellement en augmentation 11. D'octobre 2015 à octobre 2016, 182 mesures restrictives ont été adoptées. Dans l'ensemble, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a observé que sur les 2 978 restrictions enregistrées depuis octobre 2008, seules 740 avaient été supprimées. Il ressort de ces tendances que les mesures restrictives pour le commerce doivent être abordées de façon complète aux fins de leur réduction et en tenant compte des contextes propres à chaque pays. Pour favoriser un partenariat mondial permettant que la mondialisation profite à tous, le système des Nations Unies et d'autres institutions mondiales devraient renforcer leur collaboration avec les groupes intergouvernementaux qui font des recommandations et prennent des décisions de portée mondiale.

C. Cadres directifs pour ne pas faire de laissés-pour-compte

48. Les cadres directifs doivent fournir des solutions adaptées au contexte pour relever les défis posés par la mondialisation dont la complexité ne cesse de croître. Les cadres directifs mondiaux portent sur tous les principaux domaines liés à la mondialisation, notamment le commerce, l'investissement, la technologie, l'emploi, la coopération fiscale internationale, la migration, la coopération régionale et la coopération au service du développement et les changements climatiques.

Commerce

49. Un vaste ensemble de données atteste du rôle que le commerce a joué en faveur de la croissance économique au cours des dernières décennies. Toutefois, les bénéfices du commerce ont été inégaux. La libéralisation des échanges a été associée à un creusement des inégalités de revenu dans de nombreux pays, ainsi qu'à des pertes d'emplois et à la diminution des salaires de certaines catégories de travailleurs, même si ces faits découlent également de facteurs comme les progrès technologiques. Ces préoccupations ont renforcé l'intérêt que de nombreux pays avaient pour le protectionnisme et les politiques de repli sur soi. Cette situation

¹¹ Rapport de l'OMC sur le suivi du commerce (21 novembre 2016).

rappelle l'importance des systèmes institutionnels et normatifs qui favorisent une répartition plus équitable des avantages.

- 50. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les dirigeants de la planète ont reconnu que le commerce international était un moteur du développement. Ils ont également demandé aux membres de l'Organisation mondiale du commerce de n'épargner aucun effort pour parachever rapidement les négociations du Programme de Doha pour le développement et ont réaffirmé que les préoccupations liées au développement faisaient partie intégrante de ce programme, y compris le soutien en faveur de l'amélioration de l'accès aux marchés, des règles bien équilibrées et bien ciblées, des programmes d'assistance technique et de création de capacités durablement financés. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays se sont engagés à lutter contre le protectionnisme sous toutes ses formes.
- 51. Le Programme 2030 traite du commerce, en particulier dans l'objectif de développement durable 17 relatif aux partenariats revitalisés pour le développement durable. Dans les deux programmes, il est reconnu qu'il est nécessaire de disposer d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable régi par l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Les deux programmes promettent d'accroître nettement les exportations des pays en développement en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Ils visent à défendre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.
- 52. Le Programme 2030 peut également servir de guide pour définir les politiques prioritaires et promouvoir l'intégration commerciale, en particulier en application de l'objectif de développement durable 8 sur le travail décent et la croissance économique. La cible 8.2 du Programme 2030 vise à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation.
- 53. La facilitation des échanges est devenue de plus en plus importante pour ce qui est d'assurer l'inclusion des pays en développement dans le commerce international. Cela se reflète dans les dispositions de l'OMC sur le traitement spécial et différencié, qui peuvent accroître les possibilités commerciales pour les pays en développement. Les organisations internationales ont un rôle fondamental à jouer dans ce domaine pour aider les pays en développement à participer au commerce international dans des conditions d'égalité.
- 54. Plusieurs cadres ont été mis en place pour atteindre cet objectif. La CNUCED a concentré son attention sur la facilitation des échanges, notamment en promouvant la recherche sur les techniques de commercialisation améliorées et sur les mesures non tarifaires, en organisant des foires commerciales et des formations dans les ports et en simplifiant les formalités relatives au régime douanier et aux voyages commerciaux. Le Centre du commerce international, établi conjointement par l'OMC et la CNUCED, aide des partenaires à mettre au point des approches visant à promouvoir le commerce durable et inclusif.
- 55. Pour ne pas défavoriser les pays qui ont des moyens financiers limités, le Programme 2030 prévoit, dans la cible 8.a, d'accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé

pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. L'initiative Aide pour le commerce permet aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, de tirer profit du système commercial international et vise à mobiliser des ressources pour remédier aux contraintes liées au commerce identifiées par les pays en développement et les pays les moins avancés. En outre, l'OMC gère des dispositifs spécialisés comme le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et l'Accord sur la facilitation des échanges, qui fournissent un soutien financier et technique et un appui en matière de renforcement des capacités pour aider les pays en développement membres. L'Organe de règlement des différends de l'OMC est une structure institutionnelle essentielle qui permet d'éviter les différends commerciaux et qui établit un ensemble de règles.

56. Une vue d'ensemble du commerce dans le contexte de la mondialisation est également requise compte tenu de l'ampleur de ses effets sur le marché du travail. Une initiative internationale est nécessaire pour encourager le soutien aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés s'agissant de gérer les effets du commerce sur les sociétés. Cela implique également de tenir compte des effets du commerce sur l'environnement et dans le domaine social, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et la santé publique. Pour ce faire, le Programme d'action d'Addis-Abeba contient des dispositions spécifiques à cet égard. Au paragraphe 86 du Programme d'Addis-Abeba, il est réaffirmé que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) n'empêche pas et ne doit pas empêcher les membres de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé publique. Au paragraphe 92, l'importance d'améliorer le soutien mondial aux efforts faits pour lutter contre le braconnage et le trafic des espèces protégées, le trafic de déchets dangereux et le trafic de produits minéraux est soulignée.

Technologie

- 57. Des obstacles au développement durable, en particulier dans les pays en développement, ont été constatés pour ce qui est de l'accès aux technologies. Pour corriger les déséquilibres concernant les progrès rapides de la technologie, l'une des trois grandes tendances mentionnées ci-avant, l'ONU a été chargée, dans le cadre du Programme 2030, de s'employer activement à encourager les échanges dans les domaines de la science et de la technologie.
- 58. Le Mécanisme de facilitation des technologies a été établi en réponse au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ». Ce mécanisme repose sur trois piliers : le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui compte des représentants de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique; le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se réunit une fois par an pour examiner la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation dans des domaines thématiques pour la réalisation des objectifs; et une plateforme en ligne contenant des renseignements sur les initiatives, mécanismes et programmes existants dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.
- 59. Le système des Nations Unies joue un rôle important pour ce qui est d'encourager le développement technologique et l'innovation. Les initiatives et les activités de l'UNESCO visent à aider les pays à mettre en place et à améliorer leurs systèmes nationaux dans les domaines de la science, de la technologie et de

l'innovation. Prenant en compte la situation spécifique de chaque pays et alimentant des interfaces substantielles sur la science, la politique et la société, l'UNESCO s'emploie à renforcer l'élaboration de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dont l'ensemble de la société puisse tirer profit. L'UNESCO apporte également son soutien au développement et à la gouvernance de pépinières d'entreprises actives dans le domaine de la technologie dans le but de soutenir l'innovation technologique dans le monde entier.

60. L'Union internationale des télécommunications (UIT) s'efforce de soutenir le développement grâce à l'innovation dans plusieurs domaines, notamment l'accessibilité, la cybersécurité, l'entrepreneuriat, les activités des petites et moyennes entreprises et l'égalité des sexes. Afin de combler le fossé numérique qui existe entre les pays en développement et les pays développés, l'UIT collabore avec des partenaires pour mobiliser des ressources et établir des partenariats. Parmi les initiatives lancées on peut citer celle pour un modèle intelligent de développement durable, qui vise à associer, d'une part, le développement des télécommunications rurales au profit des communications en général, des affaires, de la formation en matière de santé et du secteur bancaire avec, d'autre part, la réduction des risques de catastrophes et la gestion des catastrophes.

Investissement

- 61. Les flux d'investissements internationaux sont l'un des éléments clefs de la mondialisation. Les flux d'investissement étranger direct sont passés d'un peu plus de 13 millions de dollars en 1970 à 1,7 milliard en 2016. Outre l'investissement direct, les flux de capitaux transfrontaliers comprennent aussi les investissements de portefeuille et d'autres investissements composés principalement de prêts bancaires commerciaux transfrontaliers. Les apports de capitaux internationaux, en particulier les flux de portefeuille et les prêts bancaires transfrontaliers continuent de connaître des périodes de grande volatilité, souvent provoquées par des risques systémiques au niveau mondial. En général, les pays en développement ont enregistré une fuite nette des capitaux au cours des trois dernières années.
- 62. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les dirigeants de la planète ont souligné que le système financier avait besoin de mettre au point des mécanismes pour répondre aux besoins de financements à long terme et d'encourager à investir davantage dans le développement durable. Comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'investissement étranger direct et d'autres investissements peuvent contribuer de façon significative au développement durable, en particulier quand les projets sont conformes aux stratégies de développement durable nationales et régionales. Toutefois, les flux de capitaux volatils, en particulier les flux à court terme, peuvent accroître la volatilité macroéconomique et la probabilité de voir éclater des crises financières et des crises de la dette. L'importance de la qualité des flux de capitaux est donc soulignée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Compte tenu de leur poids dans l'économie mondiale, les institutions internationales ont un grand rôle à jouer en matière d'établissement de normes et de règles applicables aux flux de capitaux et à l'investissement au niveau international.
- 63. Le rôle que les investisseurs dont les engagements s'inscrivent dans le long terme, comme les fonds de pension, les compagnies d'assurance-vie et les fonds souverains, peuvent jouer dans le financement à long terme du développement durable et dans les objectifs de développement durable suscite un intérêt grandissant. Néanmoins, à ce jour, nombre de ces entités ont investi dans une perspective à court terme. La forte volatilité des flux de portefeuille témoigne à de nombreux égards du parti pris à court terme par les investisseurs institutionnels.

17-13609 **13/19**

- 64. Un aspect important du système d'investissement mondial est son basculement vers les chaînes de valeur mondiales. Celles-ci comptent de nombreux acteurs : des microentreprises aux sociétés multinationales.
- 65. Plusieurs cadres directifs ont été mis en place au sein du système des Nations Unies pour relever les défis relatifs à la production et aux chaînes de valeur. L'OIT se fonde sur des stratégies de développement du secteur privé qui visent à renforcer les entreprises, les relations et services d'affaires, les structures de marché et l'environnement économique pour que les pauvres en tirent plus d'avantages et pour qu'un plus grand nombre d'emplois et de meilleure qualité soient créés.
- 66. En ce qui concerne la promotion de l'investissement et de la technologie, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a mis en place le réseau de centres de promotion de l'investissement et des technologies, qui aide les entreprises à différents stades de la chaîne de valeur à mettre au point des propositions d'investissement pour améliorer la chaîne de valorisation. L'ONUDI formule également des recommandations à l'intention des responsables politiques concernant les effets des politiques sur la durabilité et la pauvreté.
- 67. Les cadres institutionnels peuvent accroître les effets positifs des investissements provenant du secteur privé et servir de moteur pour la croissance économique et le développement durable. La participation effective du secteur privé doit se fonder sur des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, y compris la société civile et les associations professionnelles. Le Programme 2030 offre la possibilité au secteur privé de repenser sa manière d'envisager la création durable de valeur et d'aligner les intérêts des entreprises sur ceux des sociétés dans lesquelles elles sont actives.
- 68. Le Pacte mondial des Nations Unies témoigne de l'application concrète des cadres normatifs aux partenariats public-privé, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Convention de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Pacte mondial, qui compte plus de 12 000 signataires dans 170 pays, aide les entreprises et les États au moyen de plusieurs initiatives à veiller à ce que la mondialisation de l'investissement ne fasse pas de laissés-pour-compte.

Emploi

- 69. L'emploi est un sujet central des débats sur la mondialisation, car il a un lien direct avec les nouvelles tendances dans le système mondial, y compris les deux grandes tendances concernant les nouveaux schémas de production et les progrès rapides de la technologie.
- 70. Les marchés du travail ont considérablement changé au cours des dernières décennies, ce qui a notamment donné lieu à une augmentation du chômage partout dans le monde. Le taux de chômage mondial devrait progresser pour s'établir à 5,8 % en 2017, soit un total de 201,1 millions de chômeurs. Les tendances régionales en matière de chômage indiquent que celui-ci devrait progresser dans les pays en développement jusqu'en 2018, avec une augmentation simultanée du nombre de personnes occupant un emploi précaire. Le taux de chômage devrait reculer légèrement dans les pays développés, cependant, les tendances à long terme indiquent une réduction générale du nombre d'emplois, en particulier dans le secteur manufacturier¹². Le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des

OIT, Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2017 (Genève, Bureau international du Travail, 2017).

14/19 17-13609

-

ressources humaines pour le XXI^e siècle (A/72/292) porte principalement sur l'avenir de l'emploi et fournit un nouvel aperçu du rôle des tendances actuelles, des marchés du travail et des sociétés.

- 71. L'emploi est un domaine prioritaire, tant pour les pays en développement que pour les pays développés. Plusieurs initiatives portent sur les problèmes relatifs à l'emploi et à la mondialisation. En 2016, l'OIT et la Banque mondiale ont lancé le partenariat mondial pour la protection sociale universelle, une opération menée conjointement et fondée sur le consensus qui se dégage sur la nécessité de considérer la protection sociale comme une grande priorité du développement durable. Cette initiative vise à aider les pays à atteindre leurs groupes sociaux les plus vulnérables afin de faire en sorte que tout le monde ait accès à l'appui dont il a besoin.
- 72. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est une autre initiative normative qui met l'accent sur le travail décent et qui a fait l'objet d'une attention accrue depuis la crise économique et financière qui a éclaté en 2008. L'Agenda du travail décent a également été pleinement intégré dans le Programme 2030, sous l'objectif 8.
- 73. La capacité des institutions à tous les niveaux de soutenir la transition du marché du travail sera un aspect fondamental de l'avenir de la mondialisation. Afin de garantir un partage des avantages, il convient d'aider ceux qui rencontrent des difficultés du fait des changements des conditions de travail. Le soutien en matière d'orientation doit se concentrer sur ceux qui sont défavorisés dans les domaines d'emploi menacés par les trois grandes tendances.

Coopération internationale en matière fiscale

- 74. Le système fiscal joue un rôle fondamental en tant qu'outil de redistribution qui permet de partager les avantages de la mondialisation. Au niveau mondial, l'évasion fiscale et la fraude fiscale, ainsi que d'autres courants financiers illicites, mettent à mal la perspective d'une mondialisation plus équitable et inclusive et nuisent à la mobilisation de ressources nationales pour le développement durable.
- 75. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, un organe subsidiaire du Conseil économique et social, sert de cadre au dialogue en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre autorités fiscales nationales et examine la façon dont les questions nouvelles et d'actualité pourraient toucher cette coopération.
- 76. Parmi les initiatives spécifiques figure le Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement de l'ONU, qui donne des orientations pratiques aux négociateurs de conventions fiscales des pays en développement et qui accorde une attention particulière à l'état d'avancement du renforcement des capacités dans les pays en développement et au contexte dans lequel celui-ci a lieu. Le Manuel pratique des Nations Unies sur la détermination des prix de transfert pour les pays en développement est une réponse à la nécessité de disposer de directives plus claires sur les aspects politiques et administratifs de l'application des prix de transfert dans certaines opérations des entreprises multinationales. Dans certains autres domaines, les travaux préparatoires pourraient être renforcés et développés, notamment pour ce qui est de l'échange de renseignements financiers et du code de conduite mis au point par le Comité d'experts.
- 77. Ces initiatives peuvent contribuer pour beaucoup à assurer le partage juste et équitable des avantages de la mondialisation. Les efforts devraient donc être intensifiés pour soutenir pleinement les pays dans ce domaine, compte tenu de la

situation de chacun et des priorités nationales. À cet égard, l'établissement par le FMI, l'OCDE, l'ONU et la Banque mondiale de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales est une initiative louable qui renforce la coopération en matière fiscale et accroît le soutien apporté aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités en la matière.

- 78. Comme indiqué dans la note du Secrétaire générale intitulée « Financement du développement : progrès et perspectives » (E/FFDF/2017/2), contrôler les flux financiers illicites s'est révélé difficile, en partie en raison de l'absence d'un accord intergouvernemental sur un cadre conceptuel les définissant. Compte tenu des raisons multiples qui motivent les flux financiers illicites, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a cartographié certaines de leurs composantes et recommande qu'une analyse et une estimation soient établies composante par composante et filière par filière, de façon à faciliter de nouveaux travaux méthodologiques et à proposer de nouveaux moyens d'intervention et de nouvelles options.
- 79. En réponse, les États Membres ont adopté des conventions, notamment la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui incriminent divers aspects des flux financiers illicites.
- 80. Un organisme intergouvernemental a également été créé pour lutter contre les flux financiers illicites. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux établit des normes et promeut l'application de mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles efficaces pour lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et d'autres menaces portant atteinte à l'intégrité du système financier international.

Migration

- 81. La migration occupe une place importante dans les discussions relatives au système international et a des effets sur l'attitude que les gens ont face à la mondialisation, ainsi que sur la perception qu'ils ont de celle-ci. C'est aussi un aspect important du développement durable. Les politiques migratoires des pays de destination et le statut juridique des migrants peuvent avoir des conséquences importantes sur les sociétés. Par rapport aux migrants en situation irrégulière, les migrants en situation régulière ont généralement plus de possibilités d'évoluer sur le marché du travail et ont davantage accès à des renseignements sur les droits de l'homme et le droit du travail. D'autres voies doivent être ouvertes pour la migration régulière afin de permettre aux personnes concernées de devenir des membres actifs de la communauté dans laquelle elles vivent et de tirer pleinement parti de leur potentiel.
- 82. Le nombre de migrants internationaux autrement dit de personnes qui vivent dans un pays autre que celui où elles sont nées a atteint 244 millions dans le monde entier en 2015, ce qui représente une augmentation de 71 millions, ou 41 %, par rapport à l'année 2000. Près des deux tiers de l'ensemble des migrants internationaux se trouvent en Europe (76 millions) ou en Asie (75 millions). L'Amérique du Nord arrive au troisième rang pour le nombre de migrants internationaux (54 millions); viennent ensuite l'Afrique (21 millions), l'Amérique latine et les Caraïbes (9 millions), et l'Océanie (8 millions)¹³.

Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, « Trends in international migration, 2015 », Population Facts, n° 2015/4 (décembre 2015).

16/19 17-13609

-

- 83. En envoyant des fonds à leur famille et à leur communauté dans leur pays d'origine, les migrants contribuent de manière significative à réduire la pauvreté, à améliorer les conditions de logement et à améliorer la santé et l'éducation des membres de leur famille dans leur pays d'origine. Selon des estimations, en 2016, les fonds envoyés vers les pays en développement s'élevaient à 429 milliards de dollars¹⁴. Il existe de nombreuses possibilités pour exploiter, dans le cadre du développement durable, les envois de fonds par les migrants et les investissements de la diaspora, qui sont des flux financiers privés. Pour ce faire, les pays doivent mettre en place les conditions nécessaires à des envois de fonds moins coûteux, plus rapides et plus sûrs, dans les pays d'origine comme dans les pays bénéficiaires, notamment en favorisant un marché concurrentiel et transparent. À cet effet, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays se sont engagés à œuvrer pour ramener le coût de transaction moyen des transferts de salaire des travailleurs migrants en 2030 au plus tard à moins de 3 % du montant transféré.
- 84. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en septembre 2016 (résolution 71/1), l'Assemblée générale a décidé d'élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle a également décidé d'organiser, en 2018, une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales en vue d'adopter le pacte mondial. Le pacte offre une occasion importante pour renforcer la gouvernance des migrations, relever les défis liés à la migration actuelle et accroître la contribution apportée par les migrants et la migration au développement durable. Il instituera des principes, des engagements et des accords entre les pays concernant tous les aspects de la migration internationale.
- 85. Pour établir un cadre directif qui permette aux migrants de tirer profit des possibilités offertes par la mondialisation, les politiques doivent reconnaître la contribution positive que les migrants peuvent apporter à l'économie et à la société et encourager leur inclusion afin de faire en sorte que les migrants développent leur potentiel dans les sociétés qui les accueillent.

Coopération régionale

- 86. La coopération régionale est essentielle pour concevoir des cadres directifs de soutien aux niveaux régional et national pour que les pays puissent tirer profit de la mondialisation. Les commissions régionales du Conseil économique et social ont joué un rôle important dans le renforcement des cadres normatifs et institutionnels, en collaboration avec d'autres organisations régionales dans leurs régions respectives.
- 87. Intensifier l'échange d'enseignements tirés de l'expérience entre les commissions régionales pourrait contribuer à accroître la visibilité des défis régionaux en matière de développement en vue de remédier aux inégalités entre les régions. Les approches régionales peuvent être très efficaces pour fournir un soutien adapté au contexte afin d'aider les pays à tirer profit de la mondialisation.
- 88. Les commissions régionales ont aussi un rôle important à jouer en favorisant l'apprentissage par les pairs et la coopération, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et en aidant à établir des liens entre les activités menées aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, pour faire progresser le développement durable. Elles organisent des forums régionaux sur le développement durable qui soutiennent la mise en œuvre du Programme 2030, y compris le mécanisme de suivi et d'examen y relatif, et apportent une contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les sessions des

¹⁴ Banque mondiale, Migration and Development Brief, n° 27, « Migration and remittances: recent developments and outlook » (avril 2017).

commissions régionales fournissent également une contribution au Forum politique de haut niveau et appuient l'application et l'examen du Programme 2030, ainsi que l'apprentissage par les pairs à son sujet.

Financement du développement et coopération au service du développement

- 89. Les pays en développement rencontrent de grandes difficultés dans la mobilisation des moyens d'application du Programme 2030. L'ONU a un rôle important à jouer en fournissant des orientations normatives aux pays en ce qui concerne le financement du développement, y compris en soutenant le renforcement de la coopération au service du développement.
- 90. Le Programme d'action d'Addis-Abeba et son mécanisme de suivi, le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, traitent des principaux domaines liés à la mondialisation. Le Forum a joué un rôle important en encourageant un dialogue politique de haut niveau, inclusif et multipartite pour partager les expériences sur les mesures directives concrètes qui répondent à des problèmes liés à la mondialisation.
- 91. Le Forum pour la coopération en matière de développement organisé par le Conseil économique et social a servi de plateforme pour faire valoir l'importance de la coopération au service du développement et des partenariats stratégiques dans le soutien au développement. Dans un monde toujours plus complexe, le soutien aux pays en développement est essentiel pour faire en sorte que tous les pays puissent tirer profit de la mondialisation et que personne ne soit laissé de côté.
- 92. L'aide publique au développement demeure une source essentielle de financement public, en particulier dans les pays les moins avancés, qui ont une capacité limitée à mobiliser des ressources publiques en interne et peut produire également d'importants effets de levier dans des domaines tels que la mobilisation des ressources nationales, le renforcement des capacités statistiques et la conclusion de partenariats public-privé dans les pays en développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent aussi un rôle croissant et complémentaire. Les cadres directifs doivent assurer une collaboration stratégique avec le secteur privé, notamment pour ce qui est du développement et du transfert de la science, de la technologie et de l'innovation, afin de garantir que tous les pays puissent tirer profit de la mondialisation. Les approches à long terme et fondées sur des programmes, y compris l'aide au financement du budget, le financement commun et autres peuvent assurer un meilleur soutien aux pays en développement.
- 93. La coopération au service du développement a un rôle fondamental à jouer en aidant les pays en développement à exploiter les évolutions technologiques en faveur du développement durable, notamment au moyen de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Les évolutions technologiques, en particulier la mécanisation du travail et l'automatisation, risquent de laisser des pays et des personnes de côté.

Changements climatiques

- 94. Les changements climatiques ont été désignés comme l'une des principales menaces mondiales pour la prospérité. Une transition vers une économie à faible émission de carbone, par la réduction des émissions, est la seule solution. Cela signifie que l'utilisation des technologies de pointe doit être renforcée, non seulement l'énergie éolienne et solaire mais aussi les innovations dans les domaines du transport et de l'éclairage.
- 95. Le Programme 2030 traite de ces défis dans l'objectif de développement durable 12, au titre duquel les États Membres sont convenus de parvenir, d'ici à

- 2030, à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. L'Accord de Paris sur les changements climatiques prévoit une échéance supplémentaire pour accélérer le changement vers un avenir durable.
- 96. Pour transformer les systèmes économiques, des politiques et des technologies dotées de ressources adéquates sont nécessaires. Cette transformation se fera principalement au niveau national. Néanmoins, étant donné que les changements climatiques constituent une menace mondiale, renforcer le multilatéralisme et orienter l'investissement international vers une économie à faible émission de carbone et des conditions de travail décentes est fondamental.
- 97. Les pays en développement ont besoin d'assistance dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets; de l'accès au financement de l'action climatique; du transfert de technologie; et des modes de consommation et de production durables. Cela leur permettra de faire un saut de génération pour passer directement à des voies de développement plus durables sans recourir aux méthodes de croissance à forte intensité de carbone.

IV. Messages clefs et actions recommandées

- 98. Les plus grands défis pour le bien-être des populations et de la planète sont, par essence, globaux et requièrent par conséquent des solutions de même niveau qui doivent être intégrées dans un cadre impliquant des institutions mondiales efficaces et concernées.
- 99. La mondialisation peut favoriser la croissance sans exclusion et la réduction de la pauvreté et contribuer au développement durable. Toutefois, d'importantes difficultés persistent en ce qui concerne les trois grandes tendances que sont les nouveaux schémas de production et l'évolution des marchés de travail, les progrès rapides de la technologie et les changements climatiques.
- 100. Le développement durable, ainsi que la paix et la sécurité, sont inextricablement liés. Pour favoriser la paix, la mondialisation doit être équitable et durable et veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte. Cependant, le caractère pacifique des sociétés est une des conditions préalables de la croissance économique et du bien-être humain.
- 101. Des approches multilatérales inclusives, transparentes et efficaces sont nécessaires pour gérer la mondialisation et ses défis. Les cadres institutionnels et normatifs mondiaux sont nécessaires pour faire en sorte que la mondialisation soit bénéfique pour tous les pays et ne fasse pas de laissés-pour-compte.
- 102. L'ONU et d'autres institutions internationales ont un grand rôle à jouer en établissant les normes et les « règles du jeu » pour garantir que la mondialisation fonctionne pour tous. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques établissent la marche à suivre normative pour relever bon nombre des défis liés à la mondialisation.
- 103. Étant donné que les difficultés relatives à la mondialisation et le contexte dans lequel celle-ci a lieu sont propres à chaque pays, des approches différenciées fondées sur le contexte national sont indispensables. Outre les cadres directifs mondiaux et régionaux, les politiques au niveau national qui sont fondées sur des institutions et des systèmes de gouvernance nationaux solides jouent un rôle essentiel. L'ONU peut aider les États Membres à concevoir des politiques propres à chaque pays concernant la mondialisation.

17-13609 19/19